

Journées Cogénération

24 NOVEMBRE 2009

Tout savoir sur la cogénération

Politique énergétique, CSPE, réglementation, contrats d'achat, démarches administratives, raccordements, bilan technico-économique

25 NOVEMBRE 2009

Retours d'expérience

Réalisations dans l'industrie, les réseaux de chaleur, les serres
La mini cogénération, les offres constructeurs...

Perspectives 2009 - 2015

Les sorties d'obligation d'achat, la rénovation des installations, la logique de marché

Avec la contribution de

CIBE
CLARKE ENERGY FRANCE
COGEN EUROPE
COGENCO
CORIANCE A2A
CRE
DALKIA
DGEC
EDF
ENERIA
ErDF
GDF SUEZ
GrDF
OHMEGA THERM
TOTAL
TURBOMACH

en partenariat avec

-Optimisez votre production d'électricité tout en maîtrisant votre production de chaleur ou de froid dans un contexte très évolutif en matière d'énergie et d'environnement.

-Améliorez vos connaissances sur la cogénération, en particulier sur les thématiques de l'obligation d'achat et de la logique de marché, sur les possibilités de rénover vos installations, ainsi que sur les offres de matériels.

A qui s'adresse ce colloque ?

Responsable de site - Responsable de production -
Gestionnaire d'équipements collectifs
Directeur et ingénieur de services techniques
Bureau d'études, Ingénieur conseil -
Directeur Energie, Développement durable -
Tout opérateur d'installation de production décentralisée
d'électricité - Exploitant chargé d'une cogénération -
Organismes de financement, banques...

Tout savoir sur la cogénération

9h - 12h30

24 novembre 2009

14h - 17h30

9h Accueil des participants par Marc HIEGEL,
Président de l'ATEE

Ouverture du colloque par Jacques BESNAULT,
Président du Club Cogénération

9h15

Approches de la DGEC en matière de production d'énergie décentralisée

*Sous-Direction Electricité, DGEC, Ministère de l'Ecologie,
de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer*

9h45

La Compensation des charges de service public de l'électricité (CSPE)

Le rôle et les actions de la CRE en matière de CSPE
Montants et modalités de mise en œuvre et la CSPE –
Part de la cogénération
Impacts des marchés de l'électricité sur la CSPE et
scénarii possibles d'évolution

*Esther PIVET, Directrice Développement des Marchés,
COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ENERGIE*

10h15

Les contrats d'achat cogénération, biomasse et petites installations (moins de 36 kVA)

Présentation des différents types de contrats d'achat
dont peuvent bénéficier les installations de production
d'électricité valorisant la chaleur produite : cogénération,
biomasse, petites installations

*Philippe BALAGUIER, Expert Obligation d'Achat,
EDF-DOAAT*

11h Pause

11h30

Les aspects réglementaires du raccordement d'une installation de production aux réseaux d'électricité – Les conditions techniques et financières du raccordement aux réseaux publics d'électricité présentées par la CRE

Les compétences de la CRE en matière de raccordement
aux Réseaux Publics de Distribution
Les aspects réglementaires (techniques et financiers)
concernant le raccordement d'une installation de produc-
tion aux réseaux publics d'électricité
L'évolution des procédures de traitement des demandes
de raccordement des utilisateurs aux réseaux publics
d'électricité

*Didier LAFFAILLE, Chef du Département Technique,,
COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ENERGIE*

12h15 Débat avec la salle

12h30 Déjeuner

14h

Les conditions techniques de raccordement au réseau BT et HTA des installations cogénération

Les prescriptions techniques pour les raccordements en
BT et HTA des unités de production aux
Réseaux Publics de Distribution
Les principes de facturation des raccordements BT et
HTA des productions aux Réseaux Publics de Distribution
Les conventions de raccordement et d'exploitation et contrats
d'accès aux réseaux en injection

*Jean-Luc FRAISSE, Département Développement du
réseau, Direction Réseau - ERdF*

14h45

Le parcours des démarches administratives à engager lors de la réalisation d'une installation

Description de l'ensemble des procédures nécessaires
à la réalisation puis à l'exploitation d'une installation :
les différents interlocuteurs
Les procédures à entreprendre et leur calendrier
Les coûts induits par les procédures
Le chemin critique de ces démarches et les recours
possibles

Jean-Philippe HELLE, JACOBS FRANCE (sous réserve)

15h15 Pause

15h45

Le bilan technico-économique des nouveaux projets de cogénération

Les règles de dimensionnement d'une installation de
cogénération : précautions à respecter et contraintes
particulières
Le raccordement des installations
Exemples de réalisations, bilans d'exploitation

*Eric LE GLOUANEC, Responsable de projets,
EXPERTGAZ, GDF SUEZ*

16h15

La cogénération bois

.Contexte politique, législatif et réglementaire
.Technologies
.Simulations économiques réalisées par un groupe de travail
animé par le CIBE
Jacques HAUSHALTER, CIBE

16h45

Le développement de la cogénération en Europe

Etat actuel de développement de la cogénération
dans l'Europe des 25
Les Directives européennes (cogénération, services,
taxation, émissions) : quels impacts sur le secteur ?
Les dispositions nationales dans divers Etats membres pour
soutenir la cogénération
Actions de COGEN-EUROPE
Perspectives de développement et les actions à engager
(intervention en anglais)
Dr Fiona RIDDOCH, Managing Director, COGEN EUROPE

17h30 Bilan de la première journée

Patrick CANAL, Délégué Général du Club Cogénération

Cogénération

Retours d'expérience et perspectives 2009 - 2015

9h - 12h45

25 novembre 2009

14h - 17h00

LE DEVENIR DE LA COGÉNÉRATION : EXPÉRIENCE ET OFFRE DE CONSTRUCTEURS

9h Les moteurs à gaz

Nicolas MILLET, Chef des ventes Gaz / Biogaz, ENERIA

Didier LARTIGUE, Directeur Général, CLARKE ENERGY FRANCE

10h Les turbines à gaz

Xavier Chaussé, Directeur Général, TURBOMACH

10h30 Pause

RÉALISATIONS DANS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS LES PLUS REPRÉSENTATIFS

10h45

Les contraintes du développement de la cogénération pour les serristes

Georges GRUÉ, Directeur de OHMEGA THERM

11h15

La cogénération, un atout pour l'industrie : l'exemple de TOTAL Normandie

Francis D'AURIAC, TOTAL RAFFINAGE MARKETING

11h45

Rénovation d'une installation en réseau de chaleur

Jean-Baptiste ANGEBAULT, Directeur des Opérations Sud, CORIANCE A2A

12h15

Cogénération 100-500 KWe Gaz et Biogaz

-Minicogénération Gaz :

Gamme des cogénérations concernées (gaz naturel, biogaz)

Le raccordement BT - configuration, coût PTF

L'implantation sur les sites (chaufferie)

La maintenance et les performances - rendements et disponibilité

-Cogénération Biogaz :

Plateforme standard

Implantation sur les sites (STEP, CSD)

Gilles BOURGUIGNAT, Directeur de COGENCO SAS

12h45 Déjeuner

DEVELOPPEMENT DE LA COGENERATION - PERSPECTIVES 2009-2015

14h

Freins et atouts de la filière – Sortie des obligations d'achat dans une logique de marché ou dans le cadre de la rénovation des installations

Statistiques de développement de la cogénération en France depuis 1991

Points importants pour la saison 2009-2010

Sortie d'obligation d'achat du parc : quels débouchés ?

Freins et atouts de l'activité dans le contexte énergétique actuel

Patrick CANAL, Club Cogénération ATEE

14h30

Rénovation des cogénérations et renouvellement des contrats

Olivier POIZAT, Responsable du Département Centrale Energétique, DALKIA FRANCE

15h

Les possibilités offertes aux cogénérations à l'issue de leur contrat d'obligation d'achat : la logique de marché

Bernard RATEL, Chef du Département Optimisation énergétique, GDF SUEZ GLOBAL ENERGY

La valorisation des cogénérations après le 97-01

Approche et stratégie de DALKIA France

L'obligation d'achat

La valorisation de l'électricité sur le marché

Caroline LAMBINON, Responsable du développement - Electricité, DALKIA

16h Pause

16h15

Intérêt de la micro cogénération en France

Thomas MULLER, Responsable Nouveaux produits, Délégation Développement, GrDF

16h45

Bilan du colloque

Patrick CANAL, Club Cogénération ATEE

17h Clôture du colloque

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les intervenants ou les circonstances les y obligent.

JOURNEES COGENERATION 24 et 25 novembre 2009

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à l'ATEE avec votre règlement
avant le 18 novembre 2009

M. _____

Société _____

Adresse _____

Ville _____

Tél. _____ Fax _____

N° adhérent ATEE _____

Email _____

→ **Je m'inscris aux deux journées de colloque
les 24 et 25 novembre 2009** (voir conditions ci-contre) :

- Je suis membre de l'ATEE, je joins un chèque de 741,52 €
 Je ne suis pas membre de l'ATEE, je joins un chèque
de 849,16 €

→ **Je m'inscris à une seule journée :**

- le 24 novembre le 25 novembre
- Je suis membre de l'ATEE, je joins un chèque de 478,40 €
 Je ne suis pas membre de l'ATEE, je joins un chèque
de 586,04 €

→ **Je profite de mon inscription pour adhérer à l'ATEE
pour l'année 2010 :**

- J'ajoute 85 € (exonéré de TVA) au **tarif adhérent TTC** de
la formule choisie, et je joins un chèque avec mon bulletin
d'inscription

Date et Signature,

ATEE - 47 Avenue Laplace - 94117 ARCUEIL CEDEX
N° SIRET : 315 062 786 00027 - www.atee.fr

Renseignements - Inscriptions

ATEE - Patricia COTTURA
47 Avenue Laplace - 94117 ARCUEIL CEDEX
Tél. 01 46 56 35 41 - Fax 01 49 85 06 27

Lieu du colloque

HOTEL MERIDIEN PARIS MONTPARNASSE
(inscription obligatoire)

MODALITES D'INSCRIPTION

DROITS D'INSCRIPTION	COLLOQUE 2 JOURS	COLLOQUE 1 JOUR
ADHERENTS ATEE	620 € HT 741,52 € TTC*	400 € HT 478,40 € TTC*
NON ADHERENTS	710 € HT 849,16 € TTC*	490 € HT 586,04 € TTC*

Les droits d'inscription, les pauses-cafés, le(s) déjeuner(s), et le dossier de séance des deux journées

* dont TVA à 19,6%

1/ Le bulletin d'inscription est à retourner à :
ATEE - 47 Avenue Laplace - 94117 Arcueil cedex, **avant le 18 novembre 2009**. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné du chèque règlement correspondant libellé à l'ordre de l'ATEE.

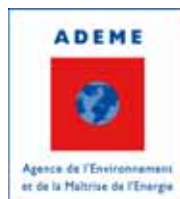
2/ Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons une confirmation d'inscription accompagnée des modalités d'accueil, ainsi qu'une facture acquittée. **Les administrations ou organismes qui ne peuvent régler d'avance doivent obligatoirement joindre une lettre ou bon de commande dûment rempli et signé par l'autorité compétente.**

Règlement par virement postal :
compte n° 30041/00001/0675141E020/34 à l'ATEE avec la référence du colloque ou n° de la facture ATEE.

3/ Si vous n'avez rien reçu 72 heures avant le début du séminaire, veuillez nous téléphoner pour vérifier que nous avons bien enregistré votre présence.

4/ ANNULATION

Formulées par écrit (courrier ou fax), les annulations effectuées avant le 18 novembre donnent lieu à un remboursement intégral. Après cette date, et jusqu'au 23 novembre inclus, 25% du montant de l'inscription sera retenu. En cas d'absence le jour du colloque la totalité de l'inscription est due. Les remplacements seront acceptés. Merci de nous prévenir par écrit.



ECONOMISER L'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE

L'ATEE bénéficie du soutien de l'ADEME

Le **Club Cogénération ATEE** rassemble, depuis 1991, les principaux acteurs français concernés par la Cogénération afin de promouvoir le développement de la filière et, pour cela, il :

- propose aux pouvoirs publics les mesures et aménagements réglementaires propres à favoriser l'essor de la cogénération ;
- participe aux groupes de travail et émet des avis sur les textes en préparation tant en France qu'à l'échelon européen, en s'appuyant sur les compétences et expériences de ses adhérents ;
- dynamise les échanges d'expériences et d'informations entre ses membres, notamment aux travers de groupes de travail ;
- favorise la diffusion d'informations auprès des professionnels en contribuant à l'organisation de colloques et stages de formation à Paris et en régions ;
- assure une veille technologique et réglementaire pour ses adhérents : évolution de la législation et des normes; nouveaux secteurs d'application de la cogénération.

